

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Nom: CVAS Biocidal Product Family based on L(+) Lactic Acid

Type(s) de produit: TP03 - Hygiène vétérinaire

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro de l'autorisation: EU-0028957-00000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0028957-0000

Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
2. Composition et formulation de la famille de produits	2
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	3
1. Informations administratives sur le méta-RCP - mSPC1	3
2. Composition du méta-RCP	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	4
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	4
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	5
6. Autres informations	6
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	6
1. Informations administratives sur le méta-RCP - mSPC2	9
2. Composition du méta-RCP	10
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	10
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	11
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	12
6. Autres informations	13
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	14
1. Informations administratives sur le méta-RCP - mSPC3	16
2. Composition du méta-RCP	16
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	17
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	17
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	19
6. Autres informations	20
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	20
1. Informations administratives sur le méta-RCP - mSPC4	23
2. Composition du méta-RCP	23
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	23

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	24
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	26
6. Autres informations	27
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	27
1. Informations administratives sur le méta-RCP - mSPC5	29
2. Composition du méta-RCP	30
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	30
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	31
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	32
6. Autres informations	34
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	34
1. Informations administratives sur le méta-RCP - mSPC6	35
2. Composition du méta-RCP	35
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	35
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	36
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	38
6. Autres informations	39
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	39
1. Informations administratives sur le méta-RCP - mSPC7	40
2. Composition du méta-RCP	40
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	41
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	41
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	43
6. Autres informations	44
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	44
1. Informations administratives sur le méta-RCP - mSPC8	45
2. Composition du méta-RCP	45
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	46
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	47
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	48

6. Autres informations	49
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	50

Partie 1. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom

CVAS Biocidal Product Family based on L(+) Lactic Acid

1.2. Type(s) de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	CVAS Development GmbH
Adresse	Am Hafen 16 68526 Ladenburg Allemagne

Numéro de l'autorisation

EU-0028957-00000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

EU-0028957-0000

Date de l'autorisation

18/07/2023

Date d'expiration de l'autorisation

30/06/2033

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Calvatis GmbH

Adresse du fabricant

Am Hafen 16 68526 Ladenburg Allemagne

Emplacement des sites de fabrication

Am Hafen 16 68526 Ladenburg Allemagne

Nom du fabricant	Arthur Schopf Hygiene GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Pfaffensteinstraße 1 83115 Neubeuern Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Pfaffensteinstraße 1 83115 Neubeuern Allemagne

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1322 - Acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	Purac Biochem bv
Adresse du fabricant	Arkelsedijk 46 4206AC Gorinchem Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Arkelsedijk 46 4206AC Gorinchem Pays-Bas

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92 - 17,6
Acide méthanesulfonique	Acide méthanesulfonique	Substance non active	75-75-2	200-898-6	0 - 10,5
Acide phosphorique	Acide phosphorique	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0 - 18,75
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0 - 4,5
Acide isononanoïque	Acide isononanoïque	Substance non active	3302-10-1	221-975-0	0 - 2,5

2.2. Type(s) de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

SL - Concentré soluble

Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

mSPC1

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

1.3 Type(s) de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92 - 1,96

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation n° 1.1 - Désinfection des trayons après la traite par trempage manuel ou automatique

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: pas de donnée
Nom commun: Bactéries
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: pas de donnée
Nom commun: Levures
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Désinfection des trayons après la traite

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Trempage
Description détaillée:
Désinfection des trayons après la traite
Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage
Trempage automatique par robot

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Produit prêt à l'emploi (RTU), 1,92 à 1,96 % d'acide L(+) lactique
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
2 à 3 fois/jour (après chaque traite)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Jerrican en polyéthylène haute densité (HDPE) : 5-60 kg
Fût en HDPE : 60-200 kg
Grand récipient pour vrac (GRV) en HDPE : 600-1000 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Le produit doit être amené à une température comprise entre 20°C et 30 °C avant utilisation.
Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour le remplissage du produit dans l'équipement utilisé pour l'application.
Remplir le réservoir de la pompe de dosage avec le produit prêt à l'emploi. Éviter de déverser les liquides en surplus.
Appliquer le produit par trempage manuel ou automatique. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant.

Volumes d'application pour les vaches et les bufflones - 5 ml/traitement et pour les brebis et les chèvres - 3 ml/traitement. Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la traite suivante. Garder les animaux debout pendant au moins 5 minutes après traitement. Après désinfection, nettoyer l'équipement d'application par rinçage à l'eau.

5.2. Mesures de gestion des risques

Aucune.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION : en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : en cas de symptômes, rincer avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement :

Précautions pour la protection de l'environnement : ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou les masses d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : absorber avec une substance hygroscopique (sable, diatomite, liant universel). Ne pas utiliser de matières combustibles telles que la sciure de bois. Éliminer la matière recueillie conformément à la réglementation locale.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales. Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 24 mois

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

6. Autres informations

Non pertinent

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

calgodip Amadine Film	Marché: EU
AGRIMARKT MILCHSÄUREMANTEL	Marché: EU
IWETEC MILCHSÄURE DIPP	Marché: EU
Numéro de l'autorisation EU-0028957-0001 1-1 <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

Nom commercial

Dip es lac DL	Marché: EU
Traylac O-F	Marché: EU
Baktostop Lactic	Marché: EU
Lacti-Bac Dip	Marché: EU
DS 1.0 F	Marché: EU

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

EU-0028957-0002 1-1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

Nom commercial

calgodip Blue Kamille Film

Marché: EU

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

EU-0028957-0003 1-1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

Nom commercial

Dip es protect DL

Marché: EU

BaktoStop lactic H	Marché: EU
Dip Agro Protect	Marché: EU
Kuhmilin Dip Top M	Marché: EU
Lacti-Protect Dip	Marché: EU
DSR 1.5 F	Marché: EU
ProfiMix inSilk	Marché: EU
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small> EU-0028957-0004 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

mSPC2

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-2

1.3 Type(s) de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8 - 6,8

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection.
Porter un équipement de protection des yeux.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.
En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Appeler immédiatement un médecin.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation locale

Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation locale

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation n° 2.1 - Désinfection des trayons après la traite par trempage manuel ou automatique

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons après la traite
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage Trempage automatique par robot
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 6,80 % d'acide L(+) lactique Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrican en HDPE : 5-60 kg Fût en HDPE : 60-200 kg

GRV en HDPE : 600-1000 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Le produit doit être amené à une température comprise entre 20°C et 30 °C avant utilisation.
Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour le remplissage du produit dans l'équipement utilisé pour l'application.
Remplir le réservoir de la pompe de dosage avec le produit prêt à l'emploi. Éviter de déverser les liquides en surplus.
Appliquer le produit par trempage manuel ou automatique. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant.
Volumes d'application pour les vaches et les buffloes - 5 ml/traitement et pour les brebis et les chèvres - 3 ml/traitement.
Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la traite suivante. Garder les animaux debout pendant au moins 5 minutes après traitement.
Après désinfection, nettoyer l'équipement d'application par rinçage à l'eau.

Tenir hors de portée des enfants.

5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalente, des vêtements de protection résistants chimiquement au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques conformes à la classification de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente. Se référer à la rubrique 6 pour les titres complets des normes EN.

Les lunettes de protection et le matériau des gants et de la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit.

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour la référence complète à cette loi.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION : en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION : rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou les masses d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : absorber avec une substance hygroscopique (sable, diatomite, liant universel). Ne pas utiliser de matières combustibles telles que la sciure de bois. Éliminer la matière recueillie conformément à la réglementation locale.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.

Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 24 mois

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

6. Autres informations

Les titres complets des normes EN mentionnés dans la rubrique 5.2 « Mesures de gestion des risques » sont les suivants :

EN ISO 16321 – Protection des yeux et du visage pour les utilisateurs professionnels.

EN ISO 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux.

La référence complète de la législation mentionnée dans la rubrique 5.2 « Mesures de gestion des risques » est la suivante :

Directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

--

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	calgodip Amadine forte Film	Marché: EU
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	EU-0028957-0005 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

Nom commercial	Dip es lac DLX	Marché: EU
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	EU-0028957-0006 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

Nom commercial

calgodip Blue Kamille forte Film

Marché: EU

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

EU-0028957-0007 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

Nom commercial

Dip es protect DLX

Marché: EU

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

EU-0028957-0008 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

mSPC3

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-3

1.3 Type(s) de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92 - 1,96

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation n° 3.1 – Désinfection des trayons après la traite par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: pas de donnée
Nom commun: Bactéries
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: pas de donnée
Nom commun: Levures
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Désinfection des trayons après la traite

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Trempage
Description détaillée:
Désinfection des trayons après la traite
Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage
Trempage automatique par robot

Méthode d'application: Pulvérisation
Description détaillée:
Désinfection des trayons après la traite

Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur à gâchette
Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur électronique
Pulvérisation automatique par robot

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 1,92 à 1,96 % d'acide L(+) lactique
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
2 à 3 fois/jour (après chaque traite)

Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 1,92 à 1,96 % d'acide L(+) lactique
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
2 à 3 fois/jour (après chaque traite)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Jerrican en HDPE : 5-60 kg
Fût en HDPE : 60-200 kg
GRV en HDPE : 600-1000 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Le produit doit être amené à une température comprise entre 20°C et 30 °C avant utilisation.
Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour le remplissage du produit dans l'équipement utilisé pour l'application. Remplir le réservoir de la pompe de dosage avec le produit prêt à l'emploi. Éviter de déverser les liquides en surplus.
Appliquer le produit par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant. Volumes d'application pour les vaches et les bufflones - 5 ml/traitement et pour les brebis et les chèvres - 3 ml/traitement.
Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la traite suivante. Garder les animaux debout pendant au moins 5 minutes après traitement.
Après désinfection, nettoyer l'équipement d'application par rinçage à l'eau.

5.2. Mesures de gestion des risques

Aucune

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION : en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : en cas de symptômes, rincer avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou les masses d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : absorber avec une substance hygroscopique (sable, diatomite, liant universel). Ne pas utiliser de matières combustibles telles que la sciure de bois. Éliminer la matière recueillie conformément à la réglementation locale.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.

Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 24 mois
Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
Protéger du gel.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

6. Autres informations

Non pertinent

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	calgodip Amadine Spray	Marché: EU
	AGRIMARKT MILCHSÄURENEBEL	Marché: EU
	IWETEC MILCHSÄURE SPRAY	Marché: EU
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	EU-0028957-0009 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

Nom commercial

Dip es lac DL Spray	Marché: EU
Traylac O-S	Marché: EU
Lacti-Bac Spray	Marché: EU
DS 1.0 S	Marché: EU

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

EU-0028957-0010 1-3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
------------	-----------	----------	------------	-----------	------------

Acide L-(+)-lactique

Substance active

79-33-4

201-196-2

1,92

Nom commercial

calgodip Blue Kamille Spray	Marché: EU
-----------------------------	------------

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

EU-0028957-0011 1-3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

Nom commercial

Dip es protect DL Spray	Marché: EU
Dip Agro Protect SP	Marché: EU
Kuhmilin Sprüh Top M	Marché: EU
Lacti-Protect Spray	Marché: EU
DSR 1.5 S	Marché: EU
Numéro de l'autorisation (Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale) EU-0028957-0012 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

mSPC4

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-4

1.3 Type(s) de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8 - 6,8

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection.

Porter un équipement de protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.

En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Appeler immédiatement un médecin.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation locale

Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation locale

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation n° 4.1 - Désinfection des trayons après la traite par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons après la traite
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage Trempage automatique par robot

	<p>Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur à gâchette Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur électronique Pulvérisation automatique par robot</p>
<p>Taux et fréquences d'application</p>	<p>Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 6,80 % d'acide L(+) lactique Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite)</p> <p>Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 6,80 % d'acide L(+) lactique Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite)</p>
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>Professionnel</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<p>Jerrican en HDPE : 5-60 kg Fût en HDPE : 60-200 kg GRV en HDPE : 600-1000 kg</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Le produit doit être amené à une température comprise entre 20°C et 30 °C avant utilisation.
Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour le remplissage du produit dans l'équipement utilisé pour l'application. Remplir le réservoir de la pompe de dosage avec le produit prêt à l'emploi. Éviter de déverser les liquides en surplus.
Appliquer le produit par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant. Volumes d'application pour les vaches et les bufflons - 5 ml/traitement et pour les brebis et les chèvres - 3 ml/traitement.
Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la traite suivante. Garder les animaux debout pendant au moins 5 minutes après traitement.
Après désinfection, nettoyer l'équipement d'application par rinçage à l'eau.
Tenir hors de portée des enfants.

5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalente, des vêtements de protection résistants chimiquement au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques conformes à la classification de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente.
Les lunettes de protection et le matériau des gants et de la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit.
Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION : en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION : rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou les masses d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : absorber avec une substance hygroscopique (sable, diatomite, liant universel). Ne pas utiliser de matières combustibles telles que la sciure de bois. Éliminer la matière recueillie conformément à la réglementation locale.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales. Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 24 mois

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

6. Autres informations

Non pertinent

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

calgodip Amadine forte Spray

Marché: EU

Numéro de l'autorisation

EU-0028957-0013 1-4

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

Nom commercial

Dip es lac DLX Spray

Marché: EU

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

EU-0028957-0014 1-4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

Nom commercial

calgodip Blue Kamille forte Spray

Marché: EU

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

EU-0028957-0015 1-4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

Nom commercial

Dip es protect DLX Spray

Marché: EU

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

EU-0028957-0016 1-4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

mSPC5

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-5

1.3 Type(s) de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92 - 1,96

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection.
Porter un équipement de protection des yeux.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.
En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.
Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation locale

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation locale

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation n° 5.1 – Désinfection des trayons après la traite par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons après la traite
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage Trempage automatique par robot Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur à gâchette Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur électronique Pulvérisation automatique par robot
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 1,92 à 1,96 % d'acide L(+) lactique Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite) Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 1,92 à 1,96 % d'acide L(+) lactique Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite)

Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrican en HDPE : 5-60 kg Fût en HDPE : 60-200 kg GRV en HDPE : 600-1000 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Le produit doit être amené à une température comprise entre 20°C et 30 °C avant utilisation.
Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour le remplissage du produit dans l'équipement utilisé pour l'application.
Remplir le réservoir de la pompe de dosage avec le produit prêt à l'emploi. Éviter de déverser les liquides en surplus.
Appliquer le produit par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant. Volumes d'application pour les vaches et les bufflones - 5 ml/traitement et pour les brebis et les chèvres - 3 ml/traitement.
Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la traite suivante. Garder les animaux debout pendant au moins 5 minutes après traitement.
Après désinfection, nettoyer l'équipement d'application par rinçage à l'eau.
Tenir hors de portée des enfants.

5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalente, des vêtements de protection résistants chimiquement au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques conformes à la classification de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente.
Les lunettes de protection et le matériel des gants et de la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit.
Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION : en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : aucune mesure environnementale particulière n'est nécessaire. Nettoyer les articles et les sols contaminés conformément à la législation environnementale.
Méthodes et matériel de confinement : absorber avec une substance hygroscopique (par ex. du sable, de la terre de diatomées, un liant acide ou universel).

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin de l'application, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.
Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 24 mois
Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.
Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

6. Autres informations

Non pertinent

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Dip es poly-film Spray	Marché: EU
Lacti-Shield Spray	Marché: EU
DS 2.0 SP	Marché: EU
Numéro de l'autorisation	
EU-0028957-0017 1-5	

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

mSPC6

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-6

1.3 Type(s) de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8 - 6,8

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection.

Porter un équipement de protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.

En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Appeler immédiatement un médecin.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation locale

Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation locale

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation n° 6.1 - Désinfection des trayons après la traite par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons après la traite
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage Trempage automatique par robot

	<p>Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur à gâchette Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur électronique Pulvérisation automatique par robot</p>
<p>Taux et fréquences d'application</p>	<p>Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 6,80 % d'acide L(+) lactique Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite)</p> <p>Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 6,80 % d'acide L(+) lactique Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite)</p>
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>Professionnel</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<p>Jerrican en HDPE : 5-60 kg Fût en HDPE : 60-200 kg GRV en HDPE : 600-1000 kg</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Le produit doit être amené à une température comprise entre 20°C et 30 °C avant utilisation. Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour le remplissage du produit dans l'équipement utilisé pour l'application. Remplir le réservoir de la pompe de dosage avec le produit prêt à l'emploi. Éviter de déverser les liquides en surplus. Appliquer le produit par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant. Volumes d'application pour les vaches et les bufflons - 5 ml/traitement et pour les brebis et les chèvres - 3 ml/traitement. Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la traite suivante. Garder les animaux debout pendant au moins 5 minutes après traitement. Après désinfection, nettoyer l'équipement d'application par rinçage à l'eau. Tenir hors de portée des enfants.

5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalente, des vêtements de protection résistants chimiquement au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques conformes à la classification de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente. Les lunettes de protection et le matériau des gants et de la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit. Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION : en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112

ou une ambulance pour toute assistance médicale.
EN CAS D'INGESTION : rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.
Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : aucune mesure environnementale particulière n'est nécessaire. Nettoyer les articles et les sols contaminés conformément à la législation environnementale.
Méthodes et matériel de confinement : absorber avec une substance hygroscopique (par ex. du sable, de la terre de diatomées, un liant acide ou universel).

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin de l'application, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.
Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 24 mois

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.
Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
Protéger du gel.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

6. Autres informations

Non pertinent

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Dip es poly-spray DLX

Marché: EU

Numéro de l'autorisation

EU-0028957-0018 1-6

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

mSPC7

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-7

1.3 Type(s) de produit

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	16 - 17,6
Acide méthanesulfonique	Acide méthanesulfonique	Substance non active	75-75-2	200-898-6	6,3 - 7

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Ne pas respirer les aérosols.
Porter des gants de protection.
Porter des vêtements de protection.
Porter un équipement de protection des yeux.
Porter un équipement de protection du visage.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un médecin.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.
Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation locale
Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation locale

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation n° 7.1 – Désinfection des surfaces dures par moussage manuel ou automatique

Type de produit

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Désinfection des surfaces dures</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Moussage Description détaillée:</p> <p>Désinfection des surfaces dures Moussage manuel à l'aide d'une lance à mousse Moussage automatique avec buses de moussage installées fixes.</p> <p>.</p> <p><u>Matériel de moussage</u> Stations satellites : installations fixes reliées à des jerricans, des fûts ou des GRV et des chariots mobiles équipés d'un conteneur de 20 l de produit concentré</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: Produit concentré, 16,0 à 17,6 % d'acide L(+) lactique Dilution (%): Allégation concernant les propriétés bactéricides : Dilution du produit à 5,0 % (p/p), 0,80 à 0,88 % d'acide L(+) lactique Allégations concernant les propriétés levuricides : Dilution du produit à 5,0 % (p/p), 0,80 à 0,88 % d'acide L(+) lactique Nombre et fréquence des applications: une fois par jour</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Jerrican en HDPE : 5-60 kg Fût en HDPE : 60-200 kg GRV en HDPE : 600-1000 kg</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Pour les installations fixes, connecter le jerrican, le fût ou le GRV contenant le produit à l'unité de dosage de la station satellite. Pour les versions mobiles, placer un conteneur de 20 l du produit pur sur le chariot et mettre le tuyau d'aspiration. Connecter l'alimentation en eau à l'unité de dosage. La dilution est réalisée automatiquement par l'unité de dosage de l'installation fixe ou mobile et surveillée par des mesures de conductivité.

Avant la désinfection, enlever les saletés non incrustées, un pré-nettoyage supplémentaire n'est pas nécessaire.

Appliquer la mousse sur les surfaces dures. Le volume d'application est de 350 ml de produit dilué/m². S'assurer que les surfaces sont bien recouvertes par le désinfectant.

Temps de contact minimal de 5 minutes pour les bactéries et de 15 minutes pour les levures.

Après l'application, rincer les surfaces traitées et rincer à fond l'équipement de moussage à l'eau propre. Pour le rinçage des systèmes mobiles, mettre le tuyau d'aspiration dans un conteneur contenant de l'eau propre.

5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalente, des vêtements de protection résistants chimiquement au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques conformes à la classification de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente.

Les lunettes de protection et le matériau des gants et de la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit.

Porter une protection respiratoire lors de la manipulation du produit concentré. L'appareil de protection respiratoire est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit. Éviter de se tenir dans les zones de formation d'aérosols. Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

Si aucun symptôme : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements

contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact

si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112

ou une ambulance pour toute assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION : rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure

d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou les masses d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : absorber avec une substance hygroscopique (sable, diatomite, liant

universel). Ne pas utiliser de matières combustibles telles que la sciure de bois. Éliminer la matière recueillie conformément à la

réglementation locale. Assurer une ventilation adéquate.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin de l'application, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.

Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts en fonction des exigences locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 24 mois

Assurer une bonne ventilation ou aspiration.

Ne pas stocker conjointement avec des alcalins (solutions caustiques).

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

6. Autres informations

Non pertinent

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

calgonit DS 633

Marché: EU

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

EU-0028957-0019 1-7

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	16
Acide méthanesulfonique	Acide méthanesulfonique	Substance non active	75-75-2	200-898-6	7

1. Informations administratives sur le méta-RCP**1.1. Identificateur du méta-RCP**

mSPC8

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-8

1.3 Type(s) de produit

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	16 - 17,6
Acide méthanesulfonique	Acide méthanesulfonique	Substance non active	75-75-2	200-898-6	0 - 10,5
Acide phosphorique	Acide phosphorique	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0 - 18,75
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	4,5 - 4,5
Acide isononanoïque	Acide isononanoïque	Substance non active	3302-10-1	221-975-0	2,25 - 2,5

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Ne pas respirer les aérosols.
Porter des gants de protection.
Porter des vêtements de protection.
Porter un équipement de protection des yeux.
Porter un équipement de protection du visage.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
Appeler immédiatement un médecin.

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation locale

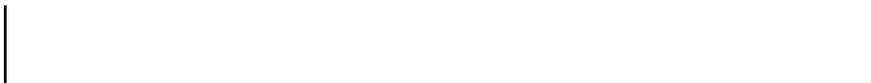
Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation locale

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation n° 8.1 – Désinfection des surfaces dures par pulvérisation automatique en système fermé de nettoyage en place (CIP)

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des surfaces dures
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Désinfection des surfaces dures Dosage et pulvérisation automatiques en système fermé CIP Système CIP: tuyauterie, cuves de fermentation et de stockage
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Produit concentré, 16,0 à 17,6 % d'acide L(+) lactique Dilution (%): Allégation concernant les propriétés bactéricides : Dilution du produit à 2,5 % (p/p), 0,40 à 0,44 % d'acide L(+) lactique Allégations concernant les propriétés levuricides : Dilution du produit à 2 % (p/p), 0,32 à 0,35 % d'acide L(+) lactique Nombre et fréquence des applications: une fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrican en HDPE : 5-60 kg Fût en HDPE : 60-200 kg GRV en HDPE : 600-1000 kg



4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Connecter le jerrican, le fût ou le GRV contenant le produit à l'unité de dosage du système CIP. Le dosage et la dilution sont effectués automatiquement par l'unité de dosage du système CIP et surveillés par des mesures de conductivité.
Éviter tout contact avec l'aluminium, les métaux non ferreux et les matériaux galvanisés.
Un pré-nettoyage n'est pas nécessaire

Temps de contact minimal de 5 minutes pour les bactéries et de 15 minutes pour les levures.

Après l'application, rincer à fond le système traité à l'eau propre.

5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalente, des vêtements de protection résistants chimiquement au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques conformes à la classification de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente.
Les lunettes de protection et le matériau des gants et de la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit.
Porter une protection respiratoire lors de la manipulation du produit concentré. L'appareil de protection respiratoire est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit. Éviter de se tenir dans les zones de formation d'aérosols.
Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

Si aucun symptôme : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION : rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou les masses d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : absorber avec un matériau hygroscopique (sable, diatomite, liant acide ou universel, sciure de bois). Éliminer la matière recueillie conformément à la réglementation locale.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin de l'application, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.
Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts en fonction des exigences locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 24 mois

Assurer une bonne ventilation ou aspiration.

Ne pas stocker conjointement avec des alcalins (solutions caustiques).

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

6. Autres informations

Non pertinent

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

calgonit Duocip

Marché: EU

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

EU-0028957-0020 1-8

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	16
Acide méthanesulfonique	Acide méthanesulfonique	Substance non active	75-75-2	200-898-6	10,5
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	4,5
Acide isononanoïque	Acide isononanoïque	Substance non active	3302-10-1	221-975-0	2,5

Nom commercial

calgonit Duocip P

Marché: EU

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

EU-0028957-0021 1-8

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	16
Acide phosphorique	Acide phosphorique	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	18,75
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	4,5
Acide isononanoïque	Acide isononanoïque	Substance non active	3302-10-1	221-975-0	2,5